

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Finances

SOUS-DOMAINE :

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance :
M. Jean-Louis RIO

CONVOCATION EN DATE DU :
28 Février 2025

AFFICHAGE EN DATE DU :
28 Février 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2025_12

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude



Séance du Comité syndical du : 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, membre du bureau, titulaire

Monsieur Edouard ROCHER, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY membre du Bureau, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée Madame Jean-François CID suppléant.

Objet : Mise en place des autorisations de programmes / crédits de paiement

Monsieur le Président rappelle que la gestion des Autorisations de Programmes (AP) – Crédits de Paiements (CP) est encadrée par l'article L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, et préconise leur définition :

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Le mode de gestion en AP/CP est un complément à la gestion pluriannuelle des investissements, visant à planifier sur plusieurs exercices les engagements de la collectivité en dépenses d'investissement au-delà du principe d'annualité.

VU les articles L 1612-1, L 2311-3 I et II, R 2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le décret n°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes, et relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement,

VU le règlement budgétaire et financier du SMDA, approuvé par délibération du Comité syndical n°2022_12 du 26 février 2025,

VU les créations présentées dans le tableau détaillé en annexe,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 5 842.83 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la création des Autorisations de programmes telles que présentées et annexées
- **APPROUVE** la programmation des crédits de paiements
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

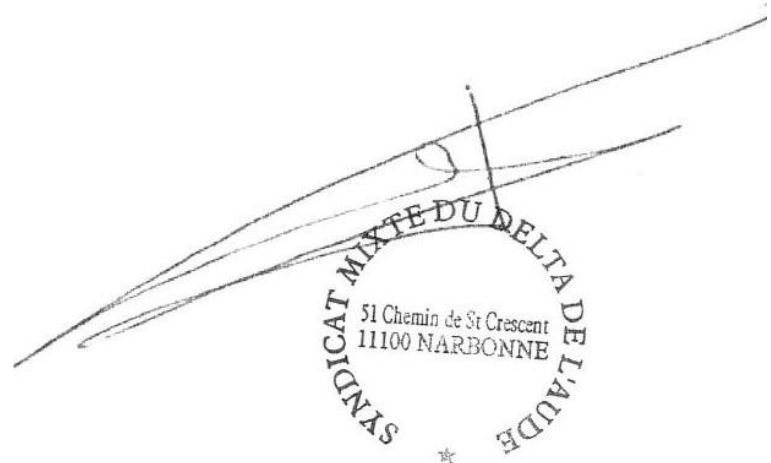
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 13 Mars 2025

**Le Président,
Xavier BELART**



ID : 011-200001238-20250313-202512-DE



TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Opérations concernées	Durée	Montant de l'AP	CP 2024	Execution CP au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	TOTAL CP
Communication	129	1	200 000,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		200 000,00 €
Construction du siège SMDA	135	3	1 918 664,06 €	23 815,00 €	19 986,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 918 664,06 €
DD T1&2	87 - 122 - 134	3	5 379 108,77 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 379 108,77 €
DD T3	105 - 118	3	3 066 112,36 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3 066 112,36 €
Divers foncier	134	2	122 970,00 €	32 000,00 €	10 970,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		122 970,00 €
Etude aléas littoraux	119 - 121 - 133	4	1 593 988,79 €	115 593,41 €	75 477,45 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 593 988,79 €
Etude chenal de Coursan	103 - 131	5	506 002,33 €	48 487,80 €	46 482,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		506 002,33 €
Etude Rec de Veyret	99 - 132	4	757 949,92 €	23 601,00 €	23 601,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		757 949,92 €
Etude Rec du narbonnais	128	2	143 000,00 €	36 000,00 €		72 000,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		143 000,00 €
Etude remblais VNF	116	3	352 263,43 €	20 080,00 €	20 069,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		352 263,43 €
Plan de gestion de Livière	126 - 127	2	27 712,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		27 712,00 €
Post crue 2018	112	4	887 776,83 €	9 838,49 €	8 275,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		887 776,83 €
Ressuyage des terres	88	4	10 555 051,99 €	290 161,51 €		145 080,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10 555 051,99 €
Ruisseau des Dons Vinassan	130	1	81 000,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		81 000,00 €
Solutions alternatives Armissan	111	3	373 431,40 €	30 435,00 €	24 206,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		373 431,40 €
Systèmes endiguement	113	2	159 540,42 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		159 540,42 €
Travaux post-crue	115	10	3 041 251,26 €	480 000,00 €		480 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	3 041 251,26 €
Communication sensibilisation risque / ouvrages	301	4	200 000,00 €	18 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €			198 000,00 €
Etude de ruissellement sur Montredon	310	3	66 000,00 €				12 000,00 €	36 000,00 €	18 000,00 €			66 000,00 €
Etude de ruissellement sur Vinassan	311	3	66 000,00 €				12 000,00 €	36 000,00 €	18 000,00 €			66 000,00 €
Etude de ruissellement sur Fleury et Lespignan	312	3	132 000,00 €				24 000,00 €	72 000,00 €	36 000,00 €			132 000,00 €
Etude de ruissellement sur Capestang et Argeliers	313	3	132 000,00 €				24 000,00 €	72 000,00 €	36 000,00 €			132 000,00 €
Aménagement Rec de Veyret - Etude	320	2	1 056 000,00 €	179 200,00 €	164 564,20 €	456 000,00 €	702 000,00 €	300 000,00 €				1 637 200,00 €
Aménagement Rec de Veyret - Maltrise d'oeuvre phase travaux	321	6	786 000,00 €						84 000,00 €			84 000,00 €
Aménagement Rec de Veyret - Travaux	322	4	30 096 000,00 €							20 000 000,00 €	10 000 000,00 €	30 000 000,00 €
Etude hydraulique zone de Livère - Narbonne	330	2	42 000,00 €				30 000,00 €					30 000,00 €
Travaux mise en service du Chenal de Coursan - MOE Phase travaux	340	2	1 680 000,00 €	13 335,60 €	13 335,60 €	58 044,60 €						71 380,20 €
Travaux mise en service du Chenal de Coursan	341	2	1 730 000,00 €	500 000,00 €	7 794,41 €	1 500 000,00 €						2 000 000,00 €
Etude de protection d'Armissan	350	4	440 000,00 €			36 000,00 €	282 000,00 €	210 000,00 €				528 000,00 €
Etude remblais VNF	360	4	300 000,00 €	48 000,00 €	864,00 €	192 000,00 €						240 000,00 €
Etude remblais VNF complément	360-1	4	450 000,00 €			- €						0,00 €
Etude des systèmes d'endiguement complémentaires	361	4	330 000,00 €	24 000,00 €		30 000,00 €						54 000,00 €
Etude des déversements du Canal de la Robine à l'aval de Narbonne	362	2	180 000,00 €			- €		24 000,00 €	120 000,00 €	48 000,00 €		192 000,00 €
Etude de la digue de protection 1998 - Cuxac	363	2	198 000,00 €	48 000,00 €		72 000,00 €						120 000,00 €
Etude de protection contre les aléas littoraux sur Vendres, Fleury, Narbonne, Gruissan et Bages	370	5	600 000,00 €				120 000,00 €	240 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		600 000,00 €
Reclassement système d'endiguement classe C (Veyret / Armissan)	364	1	80 000,00 €	36 463,99 €	29 287,99 €							
Aménagement Atelier	372	2	40 000,00 €	40 000,00 €		350 000,00 €						
Travaux Gemapi Fleuve Aude	373	1				120 000,00 €						
Consignation Caisse des Dépôts						1 000,00 €						

TOTAL AP/CP initial

22 852 116,32 €

2 017 011,80 €

444 913,76 €

3 709 125,35 €

1 606 000,00 €

1 390 000,00 €

812 000,00 €

20 518 000,00 €

10 350 000,00 €

39 593 642,91 €